

25 janvier 2011

11.304

Question du groupe UDC**Le chômage est-il une fatalité?**

Depuis plusieurs mois, beaucoup d'entreprises neuchâtelaises font état d'une excellente marche des affaires, à l'exemple du secteur horloger haut de gamme qui retrouve pratiquement le niveau des années 2007 et 2008. L'industrie des machines, à l'exemple de l'entreprise Etel SA, reprend une vigueur qui ne peut que nous réjouir. Un institut économique lausannois annonce, pour 2011, une croissance de l'économie du canton supérieure à la moyenne suisse.

Et pourtant, malgré ces bonnes nouvelles, le taux de chômage ne diminue pas de manière significative dans le canton. Il a même tendance à se stabiliser à un niveau élevé. Dans son rapport 11.001, le Conseil d'Etat dit: "Comme il est difficilement concevable que le taux de chômage ne retombe jamais aux taux que l'on a connu au début de la décennie qui s'achève, il ne fait nul doute que cela aura des conséquences sur l'aide que l'Etat se doit de dispenser aux plus démunis."

Nous demandons au Conseil d'Etat de nous donner son avis sur cette situation paradoxale qui voit une économie en pleine reprise et un taux de chômage qui peine à diminuer. Sommes-nous condamnés à vivre en permanence avec un taux de chômage de 4 à 5%, socle qui paraît être une fatalité pour notre canton?

Signataire: R. Clottu.